



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

LETTRE D'INFORMATION

MARS-AVRIL 2023

// 02-23



Participation du SEFB à la Journée internationale des forêts, 21 mars 2023

LE MOT DU PRÉSIDENT

par David Caillouel, président du SEFB

Oui à une écologie responsable, non à une écologie coercitive destructive d'emplois et de la nature

Alors que les exploitants-forestiers sont en première ligne pour combattre, sur le terrain, les conséquences dramatiques du réchauffement climatique sur la forêt et sa biodiversité - la multiplication des incendies de forêts a brûlé 60 000 ha en 2022 et la prolifération des parasites a détruit depuis 2018, 19 millions de m³ d'épicéas scolytés (représentant 35000 ha), auxquels s'ajoutent la chalarose pour le frêne, les chenilles processionnaires pour le chêne, et une accélération du dépérissement pour les hêtres et les vieux chênes - nos activités (et des milliers d'emplois) se trouvent aujourd'hui menacées par une recrudescence de lois et directives écologiques « hors sol » qui oublient - en montant en épingle une minorité de cas particuliers déplorables - que nous sommes, en tant qu'« opérateurs vertueux de la nature », les premiers défenseurs de la forêt et de sa biodiversité.

D'un côté, des parlementaires européens ont tenté, sans succès, de sortir le bois énergie des énergies renouvelables et cherché à restreindre son utilisation alors que celui-ci - s'il se limite aux parties supérieures (houppiers, branches...) et aux arbres impropres aux bois d'oeuvre (bois morts, malades, brogneux ou rachitiques) - contribue au renouvellement naturel de nos forêts et assure aux propriétaires forestiers un indispensable complément de revenu permettant le reboisement de leur forêt, notamment en feuillus.

De l'autre, devant la multiplication des procédures et condamnations judiciaires à l'encontre des ETF et des exploitants-forestiers - en application de l'article L411- du code de l'environnement qui

autorise un particulier ou une association à saisir l'Office Français de la Biodiversité en cas de menace avérée sur l'habitat d'une espèce protégée - la société forestière de la Caisse des dépôts a décidé de suspendre du 15 mars au 31 juillet ses chantiers. Ce précédent fâcheux a conduit notre syndicat à faire corps avec la FNEDT pour obtenir un moratoire des contrôles réalisés avec un zèle, souvent excessif, par les fonctionnaires de l'OFB et obtenir une définition claire des conditions de verbalisation.

Ces actions concomitantes dénotent avant tout une grave méconnaissance de la régénération des forêts et du rôle essentiel des exploitants-forestiers pour favoriser celle-ci. Avant même d'abattre un arbre - ce qui devient, aujourd'hui, un crime de lèse-majesté alors que cette action

est indispensable au renouvellement naturel de nos forêts -, nous entendons - comme le prévoit les PSG et les codes de bonne conduite auxquels nous nous soumettons - nous préoccupons du renouvellement du massif forestier dont celui-ci est issu et de la croissance des jeunes pousses qui l'entoure.

Parce que nous sommes au quotidien des écologistes responsables, amoureux des forêts qui nous font vivre et soucieux de leur protection, nous en appelons au bon sens et à la raison, pour que les autorités françaises - à commencer par l'OFB - et les fonctionnaires européens nous permettent de continuer à exercer, en bonne intelligence et dans le respect de l'environnement, nos activités. Il en va de l'avenir de la forêt et de la survie de sa biodiversité.

Proposition de loi (PPL)
sur la prévention des
incendies forestiers



**Notre lettre d'information est réservée
à nos adhérents à jour de cotisation.**

Nous vous invitons à adhérer sans tarder au SEFB
afin de disposer des informations pratiques
(Prévention incendies, délais d'exploitation ONF, menaces
de l'OFD sur les chantiers forestiers...) figurant
dans l'intégralité de celle-ci.

**LE SEFB SE BAT CHAQUE JOUR POUR DÉFENDRE
VOTRE MÉTIER, FACILITER VOTRE TRAVAIL
AU QUOTIDIEN ET PERMETTRE L'ACCÈS À TOUS
AUX RESSOURCES FORESTIÈRES.**

**Vous pouvez compter sur nous pour faire
entendre votre voix, nous comptons sur vous
pour adhérer, sans tarder, à notre syndicat
en nous retournant le bulletin d'adhésion.**

A télécharger sur notre site sefbois.com,
accompagné d'un chèque à l'ordre
de **Syndicat des Exploitants de la Filière Bois.**

RESTONS EN CONTACT

Twitter, Facebook LinkedIn :

@sefbois

EMAIL :

sefbois@gmail.com

SITE :

www.sefbois.com

ADRESSE :

Syndicat des Exploitants de la Filière Bois
149, avenue du Maine
75014 Paris - France